

NUMÉRO 8

SEPTEMBRE 2007

L'INFO6CE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'OCCE 06



OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE

EDITORIAL : Par Magali Maurer, Présidente

Dans ce numéro :

Informations de la fédération	2
Calendrier de l'Association Départementale	2
Infos pratiques: Les ressources de la coopérative	3
Site internet occe06.com	4
Coordonnées de l'OCCE et plan d'accès	4

Après sept ans de présidence, Martine Leloire a donc quitté ses fonctions de Présidente de l'association départementale OCCE. Je voudrais la remercier pour le dévouement dont elle a fait preuve tout au long de ses années et lui transmettre tous mes encouragements pour les nouvelles fonctions qui l'attendent. C'est avec un réel souci des responsabilités qui m'incombent que j'ai accepté de lui succéder. Les objectifs du conseil d'administration que j'ai l'honneur de présider seront de continuer à promouvoir nos valeurs, nos actions pédagogiques en conservant la gratuité de

celles-ci, nos services au plus près des écoles et des collègues et ce dès la formation initiale.

J'ai conscience et le Conseil d'Administration également, que l'affiliation à l'OCCE représente un coût pour les coopératives scolaires dans un contexte économique difficile. Cependant, je voudrais rappeler ici, que les différentes augmentations de cotisation des années passées sont consécutives des hausses que les Assemblées Générales Nationales ont décidées au regard des baisses successives des aides du Ministère de l'Éducation nationale. Or cette

année, le ministère a décidé de ne plus baisser la subvention accordée à l'OCCE. Aussi, le montant de l'affiliation à la rentrée 2007 restera le même à savoir 1,45€ par enfant.

Pour terminer, je souhaiterais inciter les Professeurs de Écoles à nous rejoindre au conseil d'administration de notre association afin que tous ensemble nous oeuvrions pour les enfants de nos écoles.

Publications de l'OCCE: à commander sur le site www.occe.coop ou auprès de l'OCCE 06

Apprendre en jouant : Co-édition OCCE / Edition Sudel. Réalisé par l'OCCE 91. 2005. Prix: 15 €.

Un outil innovant qui permettra aux enseignants de constituer un ensemble de jeux coopératifs, tout en impliquant les enfants dans leur fabrication. Le projet coopératif, détaillé dans ce livret entraîne recherches et travaux de groupes et met en cohérence apprentissages et valeurs.



La Journée de Léa : kit conçu conjointement par l'UNICEF et l'OCCE. 2004. Prix: 15 €.

A la découverte des droits de l'enfant. Dès la maternelle.

Ce kit pédagogique comprend :
- 10 cartes "droit" qui illustrent les activités de la journée de Léa
- 10 cartes "temps" correspondant à des moments de cette journée.



Apprendre en jardinant : ouvrage collectif de l'OCCE. Edition Sudel. 2003. Prix: 16 €.

Cet outil pédagogique est à la fois destiné aux enseignants et aux élèves.

Composé d'un livret pédagogique et de fiches techniques, cet ouvrage s'articule autour du jardinage à l'école.



INFO6CE:

bulletin d'information de l'Office Central de la Coopération à l'École
Association Départementale des Alpes-Maritimes
23, rue Jean Canavèse - 06100 NICE.

Directrice de publication:

Magali Maurer

Rédacteur en chef et maquette:

Serge Battù

Destiné aux coopératives scolaires affiliées à l'OCCE 06.

VIE ASSOCIATIVE



Philippe Saint-Germain, ancien détaché de l'OCCE 06, est devenu Vice-Président de la Fédération Nationale OCCE, en charge de la communication.

L'Assemblée Générale de la fédération nationale a adopté une motion d'orientation pour la période 2007-2010 qui s'articule autour de trois grands axes :

1. Porter les valeurs de l'OCCE en mettant en avant son projet.
2. Dynamiser la vie associative, de la coopérative de base à la fédération.
3. Soutenir les associations départementales.

Le Conseil d'Administration de notre association départementale comprend actuellement 18 administrateurs. Lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en février 2008, une partie des élus sera renouvelée.

Chaque enseignant du département peut présenter sa candidature au Conseil d'Administration de l'OCCE06 afin de nous apporter ses compétences.

BILAN DES ACTIONS 2006/2007

14 février 2007 : les 40 classes retenues pour participer au défilé d'ouverture du carnaval de Nice dont le thème, cette année, était : « La très grande mêlée » ont accueilli sa Majesté le Roi (un Jacques Chirac plus vrai que nature) sur la promenade des Anglais.

Le 19 mars 2007 : le centre du Lausson à Estenc a ouvert ses portes pour 8 séjours, donc 16 classes jusqu'au 28 juin.

Un séjour vacances pour 75 enfants s'est déroulé du 9 au 25 juillet.

En collaboration avec les CE-MEA, un stage BAFA a également eu lieu.

28 mars 2007 : assemblée générale :

Cette AG a permis à deux nouvelles élues de faire leur entrée : Florence Cibré (Professeur des écoles spécialisée) et Paulette Le Boëtte (IEN).

Les 11 et 12 avril 2007, comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'OCCE 06 a invité l'association « Lire c'est

partir » pour une vente de livres à 0.75 euro. Les deux sites (Nice et Mouans-Sartoux) ont permis à de nombreux enseignants de garnir leur bibliothèque de classe à moindre coût.

Les 29 & 31 mai 2007 : « Mai des écoles ». Une centaine de classes maternelles et élémentaires niçoises ont pu, au rythme de la traditionnelle fête des « Mai », présenter leurs motifs, leurs danses et participer aux jeux traditionnels. Et tous les participants ont dégusté la socca dans le parc des arènes de Cimiez.

Mots & Masques: comme chaque année, nous avons reçu de très nombreuses demandes de participation à ce projet. 21 classes ont pu être retenues. Les représentations des saynètes préparées par les classes sur le thème « La terre, notre avenir » ont eu lieu sur trois lieux différents aux dates suivantes:

Le 15 mai 2007 : au théâtre Francis Gag de Nice

Le 25 mai 2007 : au théâtre de Contes.

Le 4 juin 2007 : à la salle Altitude 500 de Grasse.

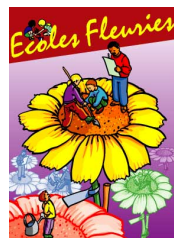
Ecoles fleuries :

Compte tenu de la qualité du travail pédagogique et de production, deux écoles ont été distinguées :

- L'école maternelle Rosa Bonheur à Nice.
- L'école maternelle Les Bleuets à Mandelieu.

Les dossiers de ces deux écoles ont été retenus pour le **concours national**. Quatre autres écoles ont également été récompensées. Toutes recevront un ensemble d'ouvrages offert par l'OCCE06.

POUR L'ANNE 2007/2008, inscrivez-vous à toutes ces actions et à d'autres encore : festival de vidéo scolaire, étamine, école de la forêt. Pour cela des fiches de candidature ont été envoyées dans toutes les écoles. Vous pouvez également les télécharger.



INFOS PRATIQUES : les ressources de la coopérative scolaire

Nous continuons notre exploration des activités coopératives. Après les fêtes scolaires, la législation concernant la diffusion d'œuvres musicales, nous abordons maintenant la question des « ressources de la coopérative scolaire ».

En effet, bon nombre de collègues contactent l'OCCE pour savoir ce qu'il est possible de faire légalement pour accroître les recettes de la coopérative. Dans le même temps, toutes les écoles sont destinataires de plus en plus d'offres marchandes, pour certaines très alléchantes... Comment s'y retrouver ?

En préambule, rappelons le cadre général. Selon les statuts de l'OCCE et dans le respect des conditions précisées par la législation applicable en matière de comptabilité, les ressources d'une coopérative scolaire peuvent provenir :

- des activités éducatives : travaux réalisés en commun par ses membres, projets pédagogiques ou actions de solidarité, fêtes, expositions, spectacles organisés par la coopérative ;

- d'autres produits :

Participations volontaires des adhérents et des familles, ventes diverses (calendrier OCCE, autres produits de l'OCCE, autres ventes...), subventions versées par des collectivités territoriales ou des organismes publics, dons et legs.

Quelles sont donc les activités compatibles avec ce cadre général ?

LES ACTIVITES EDUCATIVES

La législation des fêtes ou spectacles ayant déjà fait l'objet de deux rubriques dans les précédents INFO6CE, nous ferons référence ici à l'objet de

l'association OCCE qui précise : « *la pédagogie coopérative a la volonté et l'ambition d'apprendre à l'enfant et à l'adolescent, à gérer coopérativement, en co-responsabilité avec l'adulte, son environnement naturel et humain, économique et social* »... et nous rappelons aussi le caractère non lucratif que doivent revêtir les activités associatives.

AUTRES PRODUITS

La participation des familles doit rester volontaire, donc facultative ; elle est différente de la cotisation à l'OCCE qui est, elle, obligatoire pour toute coopérative scolaire OCCE.

Nous vous invitons, pour la question des dons et legs, à consulter le n° 2 d'INFO6CE qui a traité de cette question.

Concernant les subventions, rien n'interdit à la personne publique de les verser sur le compte d'une coopérative scolaire à condition que ce compte ait été ouvert par l'OCCE. Toutefois, il arrive que certaines collectivités territoriales préfèrent verser leurs subventions sur l'échelon départemental. Dans ce cas, l'OCCE peut transférer ces fonds à une coopérative scolaire si celle-ci est en règle de ses cotisations et qu'elle dispose d'un compte OCCE.

Reste le problème des ventes. La règle primordiale à retenir est la suivante : une association ne peut rentrer en concurrence déloyale envers des commerçants professionnels. Autrement dit, et plus concrètement, une coopérative scolaire ne peut vendre que des objets qui ont été fabriqués par l'OCCE ou par la coopérative scolaire elle-même.

Dès lors, toutes les offres commerciales qui sont envoyées aux écoles pour la vente de

cartes postales, porte-clés, stylos et autres bulbes de fleurs, peuvent mettre en défaut une coopérative scolaire qui se livrerait à leur commerce...

Pour les produits alimentaires, outre que leur vente pose également le problème de la concurrence déloyale, leur simple « manipulation » ajoute une seconde difficulté liée aux conditions sanitaires (cf. la circulaire sur la santé des aliments du 03/01/2002).

Alors que faire ?

Une coopérative scolaire ne se trouvera en position de « concurrence déloyale » que si un commerçant se sent floué. Dès lors, si vous souhaitez vendre des produits commercialisables, demandez-vous si un commerçant de proximité peut vous les fournir...

Prenons l'exemple de la vente de gâteaux. Ce qu'il faut éviter, c'est de vendre des gâteaux fabriqués dans des conditions que vous ne connaissez pas, et ce à cause des risques sanitaires. En second lieu, n'achetez pas des gâteaux « en gros » dans un supermarché que vous revendrez à la part, alors qu'un boulanger se trouve à proximité de l'école... Prenez contact avec ce boulanger; présentez-lui votre projet et demandez-lui s'il est en mesure de pouvoir fournir la coopérative scolaire à un prix intéressant. Vous aurez 90 % de chances qu'il accepte bien volontiers ce marché ! Dernier conseil pour cette vente de gâteaux; prenez toutes les mesures sanitaires pour leur conservation et utilisez des gants ou des pinces pour leur manipulation.

Comme vous le voyez, la prudence est de mise mais avec un peu d'idées et de bon sens, il est possible de faire...

Extrait de l'article 15 des statuts de l'OCCE :

« le but économique de la coopérative scolaire est de permettre le financement des projets et actions décidés par les mineurs avec le concours des adultes. Dans ce cadre, la coopérative scolaire est habilitée à gérer le budget sous la responsabilité d'un mandataire adulte désigné par le Président de l'OCCE. »

www.occe06.com

Depuis plusieurs années, certains enseignants nous réclamaient un site Internet occe06. Depuis février 2007, [occe06.com](http://www.occe06.com) est né. Ce site a une triple vocation : donner des informations sur la gestion des projets coopératifs de vos classes ; vous informer des actions pédagogiques que nous organisons et enfin vous permettre de disposer d'un espace personnel pour réserver les séries de livres pour vos élèves. Qui peut utiliser notre site ? Comme tout site Internet, celui-ci est consultable par tous les internautes. Par contre, seuls les enseignants dont l'école est affiliée à l'OCCE06 peuvent disposer d'un espace personnel pour réserver les livres. Pour cela, seul le numéro d'affiliation de l'école est nécessaire. Ce service est également ouvert aux PE2, aux conseillers pédagogiques, aux Inspecteurs de l'Éducation nationale ainsi qu'à tous les partenaires institutionnels de l'école. Bien évidemment, Imagimot est totalement gratuit pour tous.

IMAGIMOT

La réservation en ligne des ouvrages

Quand réserver ? Dès le 21 août, le serveur est ouvert. Vous pouvez donc tranquillement de chez vous réserver les ouvrages que vous désirez pour l'année scolaire entière. Combien d'ouvrages est-il possible de réserver à la fois ? 40 livres au total. Une série ou plusieurs, des livres à l'unité, une malle. Tout est possible tant que vous ne dépassez pas 40 ouvrages. Quelle durée ? La durée maximale d'emprunt est de 5 semaines.

IMAGIMOT PLUS PRES

Certaines communes bénéficient d'un service de livraison des livres à l'école. Les enseignants de ces classes réservent avec des dates fixes : celles du passage du véhicule Imagimot dans leur école. Pour connaître la liste des classes bénéficiant de ce service connectez-vous sur notre site dans la rubrique Imagimot.

Office Central de la Coopération à l'École

OCCE 06
IMMEUBLE « LE MERCURE »
23, RUE JEAN CANAVÈSE
06100 NICE

Un parking est à votre disposition



TÉLÉPHONE : 04.93.80.99.52
TÉLÉCOPIE : 04.93.62.63.11
MESSAGERIE : ad06@occe.coop

Plan d'accès

A 8 Sortie NICE NORD

